



union régionale des professionnels de santé

Infirmiers 

FORMATION

TROD ANTIGÉNIQUE COVID-19

URPS INFIRMIERS Océan Indien





RAPPEL

TROD antigéniques

Depuis l'arrêté du 16/10/20, les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) antigéniques nasopharyngés pour la détection du SARS-Cov 2 peuvent être réalisés par les infirmiers libéraux.

Cette mesure vient compléter la stratégie de diagnostic et de dépistage virologiques qui reposait jusqu'ici uniquement sur les tests RT-PCR.

Cependant, toute la population n'est pas éligible pour la réalisation de ces tests, certaines conditions doivent être remplies.

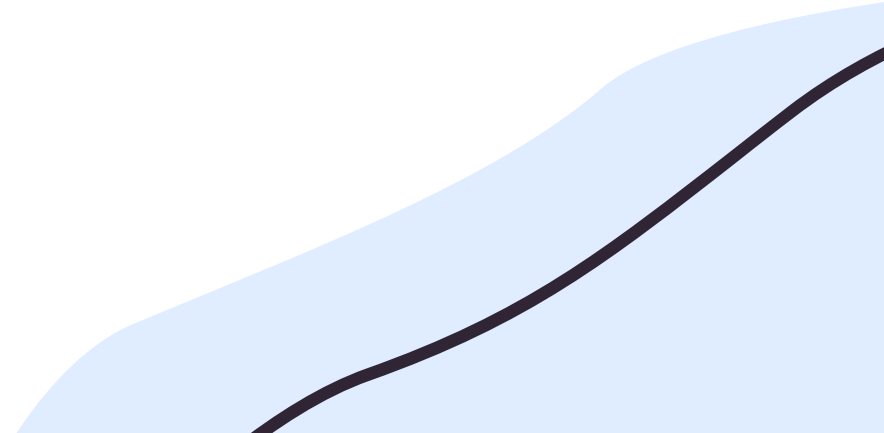
⚠ Le TROD n'est pas un diagnostic, il est une orientation biologique.

Où se procurer ces tests ? Combien coûtent-ils ? Quelles conditions tarifaires ?

- Les tests sont à retirer en pharmacie.
- Ils sont gratuits pour les professionnels de santé.
- Les cotations pour les TROD □

Cotations TROD = tests antigéniques (durée soin environ 30 min)		Actes
sur PM pec 100% = exo 3	AMI 6.1 (1 IFD par demi-journée)	Dépistage collectif (drive ou CAD)
	AMI 8.3 (pas d'IFD)	Dépistage individuel au cabinet
	AMI 9.5 + IFD cumul à taux plein avec un autre acte en AMI, AIS ou BSI	Dépistage individuel à domicile

Quels types de dépistage peuvent-être
pratiqués avec les TROD antigéniques COVID ?

- Un dépistage individuel
 - Un dépistage à large échelle autorisé par le préfet auquel peuvent participer les infirmiers.
- 

Quelles personnes sont éligibles aux tests individuels antigéniques COVID ?

L'infirmier peut pratiquer un dépistage individuel par TROD antigénique COVID sur :

- les personnes **asymptomatiques** (hors cas contact ou personnes détectées au sein d'un cluster)
- sur les personnes **symptomatiques** répondant aux trois conditions cumulatives suivantes :
 1. Personnes âgées de 65 ans ou moins et ne présentent aucun risque de forme grave ;
 2. le résultat du test de référence RT-PCR pour la détection du SARS-CoV-2 ne peut être obtenu dans un délai de 48 heures ;
 3. le test antigénique est réalisé dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après le début des symptômes.

INFORMER LE PATIENT



LES LIMITES DU TROD ANTIGENIQUE

- La sensibilité du test est plus faible que le RT-PCR (60%).
- Pour tout patient symptomatique de +65 ans négatif, un contrôle RT-PCR est requis.

LES AVANTAGES DU TROD ANTIGENIQUE

- Rapidité : résultat en moins de 30 minutes.

RECUEIL DU CONSENTEMENT

Accueil du patient soumis au test
Covid-19 :

- Vérifier avant la réalisation du test, que la personne répond bien aux critères d'éligibilité et qu'elle est informée des avantages et limites relatives au TROD.
- Recueillir son **consentement** libre et éclairé
- Recueillir les données : Nom, prénom, NIR, code postal du lieu de résidence, n°tél, médecin désigné par le patient



PROCEDURE DU TEST



- Déposer le stylo dans le portoir en carton.
- ⚠ Laisser le stylo à la verticale
- Déposer 5 à 7 gouttes dans le tube
- Recapuchoner
- Prélever le patient avec l'écouvillon
- Plonger l'écouvillon dans le tube et le faire tremper dans la solution, en le tournant minimum 5 fois. Pincer l'écouvillon à travers le tube pour bien l'imprégner de la solution tout en laissant bien à la verticale.
- Casser la tige à l'endroit indiqué
- Fermer le tube
- Identifier le test (nom, prénom...)
- Dévisser le stylo et faire couler 5 gouttes dans le rond de la languette
- Noter l'heure du test
- Lire le résultat entre 15 et 20 minutes maximum après avoir déposé les gouttes

INTERPRETATION DU TEST



NÉGATIF :



Résultat du test NÉGATIF

La présence de la ligne de contrôle (C) seule dans la fenêtre de lecture des résultats indique un résultat négatif.

POSITIF :



Résultat du test positif

La présence de deux lignes, une ligne de contrôle (C) et une ligne de test (T), dans la fenêtre de lecture des résultats indique un résultat positif.

INVALIDE :



Résultat invalide

Si la ligne de contrôle (C) n'apparaît pas dans la fenêtre de lecture des résultats après avoir effectué le test, le résultat est considéré comme invalide.



ANNONCER LE RÉSULTAT

Remettre à la personne testée un document de **traçabilité** (nom, prénom, date de naissance, NIR, adresse, n°tél / date du prélèvement, matériel utilisé : marque et réf, n° du lot, date de péremption / vos nom, prénom et profession) et de communication des résultats (négatif ou positif).

Conserver un exemplaire dans le dossier de la personne.

Rappeler au patient l'importance des gestes barrières.

Si le résultat est positif : Dire à la personne de se placer à l'isolement immédiat, de solliciter son médecin pour une prise en charge et participer au contact-tracing.



Communiquer les résultats aux autorités

Le résultat du test positif comme négatif devra être renseigné dans la **plateforme SI-DEP** à compter du 10/11. Les modalités de connexion vous seront communiquées ultérieurement.

En attendant, contactez la cellule Covid de l'Assurance Maladie, par téléphone au 09 74 75 76 78 ou par messagerie sécurisée de santé (MSS) à sm.LReu@cnam-sm.mssante.fr

Application TousAntiCovid

Générer, pour les personnes positives et disposant de l'application, via l'interface pro.tousanticovid.gouv.fr accessible depuis Pro Santé Connect avec la carte CPS ou e-CPS (<https://esante.gouv.fr/securite/e-cps>), un code à 6 caractères alphanuériques. Transmettre ce code au patient qui pourra le saisir dans son application pour se déclarer comme cas positif COVID-19.